

Département des Alpes-Maritimes (06)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PAYS DE GRASSE - COMMUNE DE  
PEGOMAS**



**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**6.3 - AVIS D'ENQUETE**



ZI Bois des Lots  
10 Allée des Gonsards  
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Téléphone : 04-75-04-78-24

*Etude réalisée avec le  
concours financier de  
l'Agence de l'Eau RMC*

*Décision attributive  
n°2019 6011 du 5  
décembre 2019*

*N° opération :  
141.2019.108-OSC*



GRUPE MERLIN/Réf doc : 1319050-ER1-ETU-ME-1-001

**Le Commissaire enquêteur  
Françoise ROUXEL**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

## Enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS

**DU LUNDI 20 AVRIL 2026 AU VENDREDI 22 MAI 2026 INCLUS**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, conformément à l'Arrêté communautaire **AR2026\_002 en date du 31/03/2026**, à une enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de PEGOMAS, du lundi 20 avril 2026 à 8 h 30 au vendredi 22 mai 2026 à 16 H 30, dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Madame ROUXEL Françoise est désignée en qualité de Commissaire enquêteur et Madame KUHNE-BARBIER Alice en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision du 18 février 2026 de la Présidente du Tribunal administratif de Nice.

Le siège de l'enquête publique est fixé, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre SEMARD, 06130 GRASSE dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et l'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pégomas, 169 Avenue de Grasse 06580 PEGOMAS dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf les jours fériés et le vendredi 15 mai 2026.

Durant toute la durée de l'enquête, **le public peut consulter le dossier d'enquête au siège de l'enquête et en mairie de Pégomas et sur les sites internet** de la Communauté d'agglomération et de la Mairie de Pégomas.

Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et en mairie de Pégomas.

Le public peut également adresser ses observations

- Par **courrier postal**, à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (57, avenue Pierre Sémard – 06130 GRASSE)
- Par **courriel**, "À l'attention du Commissaire enquêteur", à l'adresse suivante : [zonage.pegomas@paysdegrasse.fr](mailto:zonage.pegomas@paysdegrasse.fr) en indiquant l'objet de l'enquête et la mention "À l'attention du Commissaire enquêteur" ;

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dès la publication d'ouverture de l'enquête.

Le **Commissaire enquêteur assurera trois permanences** pour accueillir le public à la mairie de Pégomas :

- Le lundi 20 avril 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30,
- Le mercredi 6 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30,
- Le vendredi 22 mai 2026 - 8 h 30 - 12h 30 / 13 h 30 - 16 h 30.

À l'expiration de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour remettre son Rapport et ses Conclusions. Ces documents seront consultables pendant une durée de un an :

- Au Service Eau et Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (10 avenue Francis de Croisset 06130 GRASSE) ;
- Sur les sites internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et de la Mairie de Pégomas.

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas sera approuvé par Arrêté communautaire.